French (Congo) Le Parcours de **Votre Plainte**

auprès du > > >

Curateur Public (Public Trustee)

Le Parcours de Votre Plainte

Le Curateur Public (Public Trustee) s'engage à améliorer et protéger les droits, la dignité et les intérêts de nos clients. Le Curateur Public (Public Trustee) accorde de l'importance aux traitement efficace des plaintes.

Nous pensons que vous devriez pouvoir fournir des commentaires (à la fois positifs et négatifs) sur nos services et la manière dont nous les fournissons.

Curateur Public (Public Trustee)

Téléphone: 1800 014 536

E-mail: complaints@pt.qld.gov.au

Site Web: www.pt.qld.gov.au

Queensland Civil and Administrative Tribunal (Tribunal Civil et Administratif du Queensland)

Téléphone:

1300 753 228

Site Web:

www.qcat.qld.gov.au

Commission pour les Droits de L'Homme

Téléphone: 1300 130 670

E-mail:

enquiries@qhrc.qld.gov.au

Site Web:

www.qhrc.qld.gov.au

Oueensland Ombudsman (Médiateur du Oueensland)

Téléphone:

1800 068 908

Site Web:

www.ombudsman.qld.gov.au





Vous n'êtes pas satisfait du résultat?



Tout le monde a le droit de déposer

Une plainte peut être déposée auprès de n'importe quel employé du Curateur Public (Public Trustee) en personne, par téléphone, par e-mail, par courrier ou sur le site Web.

Vous pouvez également appeler la ligné dédiée aux plaintes au :

ou nous envoyer un e-mail à :



Notre personnel s'efforcera de

résoudre votre plainte le plus vite

1800 014 536



complaints@pt.qld.gov.au



Notre personnel peut vous aider à déposer votre plainte. S'il vous plaît dites-nous comment nous pouvons vous aider.

Si vous souhaitez lire notre politique de gestion des plaintes, veuillez demander une copie ou consulter notre site Web au www.pt.qld.gov.au







Votre plainte sera traitée de manière confidentielle.

Un membre du personnel en charge des plaintes confirmera réception de votre plainte dans les 3 iours ouvrables.



Ils examineront votre plainte et pourront vous contacter pour obtenir plus d'informations.



Si la plainte n'entre pas dans le champ d'application de notre politique en matière de plaintes, vous pouvez être orienté vers une autre agence.



L'agent examinera les notes du dossier, les politiques, les procédures et la législation pour comprendre le contexte de la situation.



Combien de temps faut-il pour obtenir une réponse?

Il arrive que l'agent en charge des plaintes ait beaucoup d'informations à revoir.





Lorsque nous recevons votre plainte, nous vous informerons dans les 3 jours ouvrables du temps dont nous avons besoin pour répondre.

Nous avons généralement besoin de **30 jours** ouvrables pour répondre à votre plainte.

Nous répondons généralement aux plaintes relatives à la confidentialité dans les 45 jours ouvrables.



S'il y a un retard dans le traitement de votre plainte, l'agent vous en informera.



Je ne suis pas satisfait de la réponse. **Oue puis-ie faire?**



Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre plainte, vous pouvez demander un examen interne dans les 20 jours ouvrables.

Nous vous informerons dans les 5 jours ouvrables si nous effectuerons un examen interne.

Nous faisons notre possible pour que l'examen interne soit effectué dans les 20 jours ouvrables et vous informerons si nous avons besoin de plus de temps.

Pour connaître les options qui s'offrent à vous pour un examen interne, vous pouvez appeler notre ligne dédiée aux plaintes au 1800 014 536.



Si vous n'êtes toujours pas satisfait du résultat de l'examen interne, vous pouvez contacter le Queensland Ombudsman (le Médiateur du Queensland) pour un examen externe indépendant. Pour plus d'informations, téléphonez au 1800 068 908 ou consultez leur site Web www.ombudsman.qld.gov.au

Si vous avez déposé une plainte sur les Droits de L'Homme auprès de nos services et que vous n'avez pas reçu de réponse dans les 45 jours ouvrables, ou que vous n'êtes pas satisfait du résultat, vous pouvez contacter la Commission pour les Droits de L'Homme au 1300 130 670.

Vous pouvez saisir le **Queensland Civil and Administrative** Tribunal (Tribunal Civil et Administratif du Queensland) pour lui demander des conseils, des directives ou des recommandations à l'intention du Curateur Public (Public Trustee), ou pour demander un examen de notre désignation en tant qu'administrateur. Plus d'informations sont disponibles sur www.qcat.qld.gov.au

Nous vous indiquerons également si vous pouvez contacter quelqu'un d'autre.